



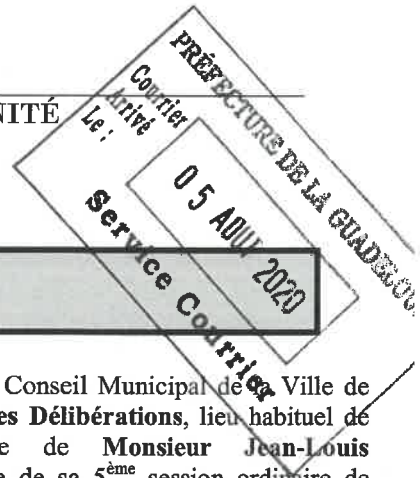
Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 25 Juillet 2020

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	27	29	02
Vote			
A La majorité	Pour : 29		
	Contre : 00		
	Abstention : 00		

L'an 2020, le 25 Juillet à 8 h 00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la Salle des Délibérations, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 5^{ème} session ordinaire de l'année.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 17 Juillet 2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18 Juillet 2020.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Louis LAROCHELLE - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL - Mme Marylène ROCHEMONT - M. Fulbert MIROITE - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - Mme Ninette SAINTE-LUCE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJJE - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Frantz RUPAIRE - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE (27)

Convocation du Conseil Municipal en date du :

17 Juillet 2020

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

05 AOÛT 2020

-et de sa publication le :

05 AOÛT 2020

REPRÉSENTÉS : M. Jimmy FAUSTA (départ à 8h45, a donné procuration à Mme Sylviane BOURGEOIS) - M. Claude JERSIER (départ à 13h15, a donné procuration à Mme Josette OTTO) (02)

ABSENTS : _____ (00)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'une secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Sabrina FELER a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D_20200725_16

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE PUBLIC COMMUNAL CHARGÉ DE LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA RÉGIE DES EAUX DE TROIS-RIVIÈRES POUR L'EXERCICE 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1 ;
- Vu la délibération n°CASBT-2014-01-19 du 31 janvier 2014 autorisant Madame le Président de la Communauté d'Agglomération à signer des conventions de gestion dans le cadre des compétences transférées ;

.../...

.../...



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 25 Juillet 2020

- Vu la délibération n°02 du 20 février 2014 de la Commune de Trois-Rivières autorisant le Maire à signer la convention de gestion du service public de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif ;
- Vu la convention confiant la gestion du service public de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif à la Commune de Trois-Rivières par la Communauté d'Agglomération du Grand Sud Caraïbes (CAGSC) ;
- Vu le débat sur les Orientations Budgétaires assorti du rapport correspondant qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 09 Juillet 2020 ;
- Vu le Compte Administratif du service public communal chargé de la Gestion de l'Assainissement Collectif de la Régie des Eaux de Trois-Rivières pour l'exercice 2019 ;
- Vu l'affectation des résultats de l'exercice 2019 ;
- Vu le projet de Budget Primitif présenté par Monsieur le Maire de Trois-Rivières pour l'exercice 2020, du service de l'Assainissement Collectif qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes ;

DEPENSES			RECETTES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellés	Montant	Chapitre	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	72 150,00	013	Atténuation de charges	1 300,00
012	Charges de personnel	131 580,00	70	Ventes, Prestations de service	215 000,00
65	Autres charges de gestion courante	30 000,00	72	Productions immobilisées	
66	Charges financières	3 000,00	74	Subvention d'exploitation	
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	002	Résultat antérieur reporté	114 080,03
023	Virement à la section d'investissement	66 710,03	042	Opér. D'ordre de transfert entre section	15 900,00
042	Opér. d'ordre de transfert entre section	39 840,00			
TOTAL		346 280,03	TOTAL		346 280,03
SECTION D'INVESTISSEMENT					
16	Emprunts et dettes		13	Subventions d'investissement reçues	874 331,00
21	Immobilisations Corporelles	147 450,24	16	Emprunts et dettes assimilés (hors I65)	459 610,00
23	Immobilisations en cours	1 884 168,00	021	Virement de la section de fonctionnement	66 710,03
040	Opér. d'ordre de transfert entre section	15 900,00	040	Opér. d'ordre de transfert	39 840,00
	Reports de crédits	29 605,66	001	Résultat reporté	263 482,87
				Reports de crédits	373 150,00
TOTAL		2 077 123,90	TOTAL		2 077 123,90
TOTAL GENERAL		2 423 403,93	TOTAL GENERAL		2 423 403,93

Ayant entendu l'exposé de l' élu municipal, rapporteur aux Finances Locales

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'UNANIMITE

Article 1

D'Adopter le Budget Primitif de l'exercice 2020 du Service de l'Assainissement Collectif de la Régie des Eaux de Trois-Rivières et vote les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement sans définition des opérations détaillées ;
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation.

Article 2

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 16 Juin 2020

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre*

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE



